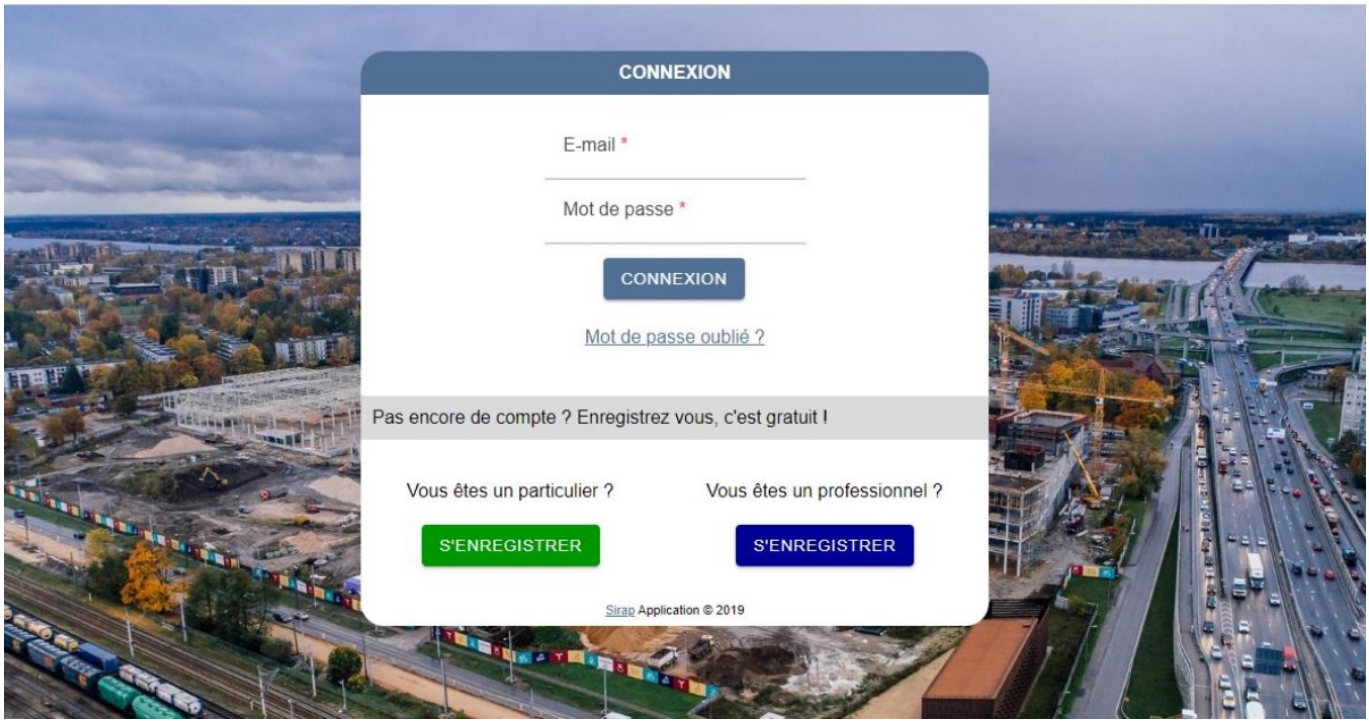
Portail usager urbanisme



Un portail numérique au service des habitants

Depuis le 1er janvier 2022, les demandes d'autorisation d'urbanisme pourront être reçues sous forme dématérialisée, par l'intermédiaire du **Portail Usager Urbanisme de la commune.**

Que vous soyez un particulier ou un professionnel, ce portail numérique vous simplifie les démarches administratives concernant les demandes d'urbanisme :

- **Permis de construire**
- **Permis de démolir**
- **Déclaration préalable de travaux**
- **Certificats d'urbanisme**
- **Permis d'aménager**

Le service urbanisme de la commune des Loges-en-Josas se tient à votre disposition pour toute hésitation quant à la constitution du dossier ou pour toute autre interrogation relative à l'instruction d'un dossier.

Pour ceux qui le souhaitent, le dépôt et l'instruction des demandes d'urbanisme pourront toujours se faire sous format papier.

Le service urbanisme est ouvert au public :

- les lundis et mercredis matin, sans rendez-vous
- les mardis, jeudis et vendredis matin, avec rendez-vous – Demande de rendez-vous par mail uniquement : urbanisme@mairieleslogesenjosas.fr

Accès au Portail usager urbanisme

Modalités de connexion au Portail

1 – Se connecter sur le Portail Usager Urbanisme des Loges-en-Josas via le lien ci-dessus

2 – Créer un compte :
cliquer sur s'enregistrer, en tant que particulier ou professionnel (personne morale : SCI, SAS, cabinet d'architectes, promoteur immobilier)
Remplir les champs demandés

3 – Valider ce compte :
saisir le code de vérification envoyé au mail enregistré

4 – Accepter les conditions générales d'utilisation

5 – Sur la page d'accueil de votre espace
Cliquer sur « **Nouvelle demande »** pour déposer les documents d'un nouveau projet
Cliquer sur **« Mes demandes »** pour compléter ou suivre un projet en cours

6 – Créer une demande d'urbanisme :
dans « Nouvelle demande », cliquer sur « Vous n'avez pas encore créé de dossier numérique » si vous n'avez encore rempli aucun formulaire CERFA pour cette demande

7 – Définir votre projet en 7 étapes :
compléter le Cerfa adéquat en ligne, joindre les pièces demandées et finaliser votre dépôt

8- Validation de l'envoi de votre dossier :
vous recevrez un accusé de réception sur votre adresse mail.

9 – Suivi de l'évolution de votre dossier
depuis la page d'accueil dans l'onglet « Mes demandes ».
Les divers échanges avec l'administration se feront par voie électronique.

Contact

- Julien MUSELET, service Urbanisme
- 01 39 07 16 74
- urbanisme@mairieleslogesenjosas.fr

Lien associé

Portail Usager portail-usager.sirap.com

Sur le même sujet



L’urbanisme aux Loges-en-Josas



Formalités et documents d’urbanisme



Permis ou déclaration pour votre projet



Urbanisme et PLU

- Partager sur
- Partager sur Facebook

- Partager sur Twitter
- Partager sur LinkedIn
- Partager par email
- Enregistrer en PDF